

Montpellier, le 2 février 2017

En lettre déposée

Objet : *entretien des berges du Lez*
N/référence : *riverains010217*

LES RIVERAINS DU LEZ
QUARTIER AUBES et QUARTIER POMPIGNANE

Madame, Monsieur,

Soucieux de votre sécurité et de votre bien-être, le Comité de Quartier des Aubes et le Comité de Quartier de la Pompignane sont régulièrement en contact avec les services de la métropole et le SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez) afin de les sensibiliser aux risques encourus par vous, riverains : souhaits de garder vos berges attrayantes mais risques d'inondation, risques d'érosion de vos berges ...

L'entretien des berges est légalement du ressort des propriétaires riverains du Lez. Une bonne pratique permet un écoulement normal du Lez limitant, lors des crues, les dégâts (inondations, érosions) dus au transport par le courant d'objets, de matériaux, de bois de coupe, voire de tronc d'arbres.

Dans leur souci de l'intérêt collectif de tous les riverains du Lez, de sa source à son embouchure, les élus de la Métropole, sa Direction de l'Eau et de l'Assainissement et le SYBLE vont bientôt vous offrir de prendre en charge l'entretien de votre partie des berges la plus proche du Lez. Nos deux comités des Aubes et de la Pompignane saluent cette initiative qui limite les charges habituellement du ressort des propriétaires.

Vous devriez recevoir dans la première ou la seconde semaine de février un courrier vous proposant d'une part une rencontre avec chacun d'entre vous pour discuter des travaux à réaliser, d'autre part, ceci ayant été négocié, vous demandant l'agrément d'une convention d'autorisation de passage pour réaliser cet entretien.

Nous vous invitons à bien les recevoir. Et n'hésitez pas à nous contacter à la suite ou en cours de cette opération. (mel : alain.leplaideur@gmail.com ou 06 08 05 44 85).

En complément de cette lettre, vous trouverez ci-joint un petit texte vous offrant quelques informations que nous avons réunies sur les spécificités du « Plan de Prévention des Risques Naturels » et de leurs particularités concernant les risques d'inondation et d'érosion des berges. Nous vous invitons également à contacter la direction du SYBLE pour vous faire adresser une petite plaquette d'information sur « *L'entretien régulier d'un cours d'eau et de ses berges – manuel du riverain et des usagers* ».

Nous restons à votre disposition et nous vous renouvelons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales et dévouées.

Président du CDQ Aubes : Serge GUIDEZ

Président du CDQ LES-POMPIGNANE : Vincent UCHEDA

P.J. : plan de prévention des risques